



## ARRETE DU 26 JANVIER 2022

<u>Honoraires de transaction</u>: <u>Prix Hors Honoraires</u> <u>Honoraires Agence TTC maximum</u>

**Jusqu'à 29.999 €:** forfait 3.000 €

De 30.000 à 69.999 €: 10%

De 70.000 à 139.999 € : forfait 7.000 €

De 140.000 à 284.999 € : 5 % De 285.000 à 800.000 € : 4 %

Au-dessus de 800.000 €: 3,5 %

Du prix de vente à la charge de l'acquéreur ou selon les prévisions du

mandat.

**Honoraires de location**: Deux mois de loyers hors charges. Honoraires partagés par

moitié entre le locataire et le propriétaire conformément aux dispositions de la Loi du 6 juillet 1989. Quote-part honoraires à la charge du locataire plafonnée à

13€/m2en zone tendue et 11 €/m2 en zone non tendue.

Ces prix s'entendent TVA incluse au taux en vigueur de 20,00%